



# En Bref...

N° 14/2008

**Le 23 décembre C.E. et D.P. ont été convoqué par l'employeur. De ces réunions on a retenu ça :**

**La situation de l'emploi** au sein de l'établissement est examinée. 28 postes sont à pourvoir : 9 à la Direction régionale, 8 au Centre DLA, 4 au Centre DLB, 1 au Centre DTA, 1 au Centre DTH et 7 au Centre DVA.  
A noter **68 démissions** en 11 mois...

Selon la direction le **Plan de Formation 2009** va représenter 5,3 % de la masse salariale.

Les principales orientations du projet portent sur :

- les formations techniques « cœur de métier » avec un effort particulier sur les formations « froid ».
- les formations réglementaires et de sécurité, notamment sur le risque amiante.

Le projet recueille 5 avis favorables (6 abstentions)

### En vrac :

Sur décision gouvernementale, les prêts **PASS-Travaux** dont les salariés pouvaient bénéficier dans le cadre du % **logement** sont supprimés à compter du 01/01/2009.

Si le parlement adopte la loi, il sera remplacé par un **éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)** réservé aux travaux liés à l'efficacité énergétique du logement. Ce prêt devrait être disponible auprès des banques.

**Culte de la personnalité :** Au nom de FO, CGT, CFDT et CFTC une déclaration dénonçant le fait que le Secrétaire du C.E. se soit permis d'envoyer à l'ensemble du personnel un courrier aux frais du Comité et sans consultation préalable des membres, est faite.

Selon la direction, si un **entretien individuel** se solde par un désaccord il s'agit « d'un acte de *management manqué* ». Le but est de faire un bilan, de définir des objectifs, d'envisager les formations nécessaires et les perspectives d'évolution de carrière.

Sauf rupture pour faute grave, le salarié peut faire valoir son **droit individuel à la formation (DIF)** pendant la durée du préavis.

La direction consulte le C.E. sur son projet de **réorganisation des secteurs de Bordeaux** et sa région consécutive à la perte des contrats municipaux. Des représentants du personnel originaires de Bordeaux font observer que par le biais de transferts de salariés d'un secteur à un autre, ceux-ci peuvent se retrouver en difficulté lorsqu'ils devront assurer le S.I.U. sur des installations qu'ils ne connaissent pas, l'exemple de techniciens qui vont être amenés à intervenir sur des co-générateurs et qui n'ont pas la formation nécessaire est évoqué.

Le S.I.U. planifié sur deux semaines civiles (du mardi au mardi ou du vendredi au vendredi) est considéré comme une façon de détourner la réglementation ou l'accord d'entreprise sur les durées maximales du temps de travail...

Le projet qui sera mis en œuvre le 05/01/2009 recueille 2 avis favorables et 1 avis défavorable (8 abstentions).



**Aucun accord n'ayant pu être trouvé, la FG3E fixe, par décision unilatérale, le montant de l'indemnité de panier à taux plein à 6,12 € à compter du 01/01/2009.**

En réunion des délégués du personnel, la CGT a porté ces questions à l'ordre du jour :

1. *Les poussières de bois sont classées cancérogènes de catégories 1 et sont susceptibles de provoquer des cancers de l'ethmoïde et des sinus par inhalation. Quelles mesures sont prises pour protéger les salariés exposés à cette nuisance ?*

La direction répond qu'elle fournit les masques FFP3... la CGT considère que la priorité doit être donnée à la prévention primaire : toutes les mesures doivent être prises pour que l'exposition soit réduite autant que possible et demande que des analyses de l'air ambiant soient effectuées afin de vérifier que la VLEP (1 mg/m<sup>3</sup> d'air sur 8 heures) n'est pas dépassée. La direction demande que cette question soit examinée par le CHS-CT.

2. *Quand seront livrées les parkas ?*

Les parkas seront livrées mi-janvier

3. *Comment se fait-il que les tailles des tenues de travail livrées cette année ne correspondent pas aux tailles des années précédentes ?*

Les tenues de travail dont la taille est inadaptée doivent être retournées au fournisseur. Concernant les retouches, elles ne sont pas prises en charge par la direction.

4. *Pourquoi ne sont plus fournies les mallettes permettant le rangement des documents « qualité » et « sécurité » ?*

Les dites mallettes étaient distribuées sur le Centre DLA, il n'est pas prévu de poursuivre cette initiative.

5. *S.I.U. secteur DLOK : Quand seront régularisées les UB partiellement rémunérées ?*

Ce qui est dû est dû et la direction demande aux DP CGT de lui transmettre le montant des régularisations qui resteraient dues.

6. *Secteur DLGO : Alors que les lieux d'embauche ne sont toujours pas équipés, l'indemnité de douche a été supprimée. Nous demandons son rétablissement et la régularisation des indemnités non payées.*

La direction demande aux DP CGT de se rapprocher du RTC du Centre DLA pour trouver une solution.

7. *Comment comptez-vous rémunérer les salariés soumis aux contraintes horaires liées à nos obligations contractuelles sur les contrats « RTE » et « Marché libre ».*

La direction donnera sa réponse mi janvier quant au montant de la prime à payer.

8. *Lors de l'entretien individuel, la hiérarchie peut-elle exiger que le salarié signe le document si celui-ci considère que les observations notées par son CEX et/ou CUE sont inexactes ?*

Si un salarié ne veut pas signer c'est son droit et si on en arrive à cette situation l'entretien devra être refait jusqu'à ce que se dégage un consensus.



LE 29 JANVIER 2009,

SALARIE(E)S DU PRIVE, AGENT(E)S DU PUBLIC, RETRAITE(E)S, PRIVE(E)S D'EMPLOI, ET JEUNES  
TOUS ENSEMBLE CONTRE LA POLITIQUE DU PATRONAT ET DU GOUVERNEMENT  
POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES, LES RETRAITES ET LE SERVICE PUBLIC

